PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN THORNTON.

No 76,840 --- Cour Civile de District --- Paroisse d'Orléans --- Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, ledit ordre daté et signé le 8 février 1906 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 13 mars 1906 à midi les propriétés foncières suivantes

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Josephine, Magasins, Jackson et Constance, et désigné par le numéro seize, sur un plan dressé par W. Thornton Thompson arpenteur, en date du 3 novembre 1844, et déposé en l'étude de D. L. Ricardo ancien notaire pour référence. Ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Josephine entre les rues Constance et Magasins sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par Felicity Road, Vieille rue Magazine, Laurel et Ste Marie, désigné par le numéro [illegible] sur un plan dressé par Joseph [illegible] en date du 23 février 1833 et déposé en étude de Pedro Pedesclaux ancien notaire en cette ville, ledit lot ayant, et mesurant trente pieds de par [illegible] de face à la rue Ste Marie par cent et quatre pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, [illegible] Ste Marie et la rue Laurel [illegible] cent [illegible] ensemble avec [illegible] Ste Marie.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Première, Dryades et Laurel, formant l'encoignure des rues Philip et Dryades et mesurant trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Philip sur [illegible] de profondeur et [illegible] rue Dryades [illegible] cent vingt deux pieds [illegible] après un devis d'arpentage annexé à un acte passé par W. John Thornton à [illegible] dite propriété.

Les améliorations sont ledit lot consistant en un cottage double en bois connu comme ayant

Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages connue comme No 918-20 rue Josephine. Le loyer sera annoncé à la vente.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Magasin, Jackson et Josephine désigné par le numéro quatorze et mesurant trente et un pieds sept pouces et six et 7[illegible] lignes de face à la rue Josephine, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, agréable à un plan dressé par W. T. Thompson, date le 3 novembre 1844 et déposé en étude de D. L. Ricardo ancien notaire une copie duquel plan est annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire le 15 mars 1859.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 727 29 rue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Septième, Huitième, Coliseo et Chestnut, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, date le 4 mai 1884, et déposé pour référence dans les registres de L. Herman, alors un notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et est le lot le plus près de la rue Coliseo des deux lots de terre qui ont été acquis par J. M. Carter par achat de Jas B. McDonald, par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 8 septembre 1885.

Les améliorations consistant d'un cottage double, connu comme Nos 1320 22 rue Septième, le loyer sera annoncé à la vente.

12° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances la dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, et désigné par le No 14 sur un devis d'arpentage par A. De Armas, député voyer de ville, daté janvier 1841 lequel dit lot mesurant d'après ledit devis trente et un pieds six pouces de face à la rue Dryades, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot No 15 et cent vingt et un pieds quatre pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Josephine.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2108-10 rue Dryades, le loyer sera annoncé à la vente.

13° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No 275, borné par les rues Chesnut, Camp, Toledano et l'avenue Louisiana; lequel dit lot est désigné par le No 6 sur un plan dudit ilet, fait par H.—W.—W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 15 décembre 1894, et annexé à un inventaire de la succession de John P. Weber, pris par J. D. Taylor, notaire, le 25 septembre 1895 et d'après ledit plan, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Chestnut par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix huit pieds.

14° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles composé entière ment du lot numéro trois et quatre pieds sept pouces à cela contigu dans la largeur du lot numéro deux par sa profondeur complète.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 904 10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

15° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles composé entièrement du lot numéro trois et quatre pieds sept pouces à cela contigu dans la largeur du lot numéro deux par sa profondeur complète.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 904 10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

16° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pieds six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles composé entièrement du lot numéro trois et quatre pieds sept pouces à cela contigu dans la largeur du lot numéro deux par sa profondeur complète.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 904 10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

17° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet No 241 borné par les rues Brainard, Carondelet, Panis et Jackson, désigné par le numéro [illegible] par la lettre L sur un plan fait par [illegible] en date du [illegible] et annexé à un inventaire dans la succession de Alfred M. Lemonnier pris pardevant W. H. Peters, notaire le 10 février 1904, et d'après lequel dit plan ledit lot commence à une distance de cent quarante six pieds sept pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Philip et Brainard et mesurant comme suit: Trente cinq pieds cinq pouces de face à la rue Brainard et sur l'autre ligne de côté vers la rue Philip, et le divisant du lot H cent dix sept pieds huit pouces et deux lignes, auquel point ledit lot a une largeur sur la ligne du fond courant à angle droit avec la rue Jackson de cinq pieds cinq pouces, duquel dit point il a une autre profondeur sur la ligne courant parallèle à la rue Jackson de trente pieds sur la ligne courant parallèle à la rue Carondelet, et à une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet de cent quarante six pieds huit pouces et sept lignes et ledit lot est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10, d'après un plan de L. Surget, voyer, date le 2 mars 1844 et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2229 40 rue Brainard. Les loyers seront annoncés à la vente.

18° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sud Franklin, Josephine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre B sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août 1905, annexé à cet inventaire pour référence complète d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Sud Franklin, comme elle est maintenant appelée, par quatre vingt deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur sur six lignes de profondeur en forme partie des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot B de travers [illegible] ent à les lots A et C, sur ledit plan.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2101 03 rue Sud Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

20° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sud Franklin, Josephine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre C sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août 1905, annexé à cet inventaire pour référence complète d'après lequel dit plan ledit lot C mesurant trente trois pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Sud Franklin, comme elle est maintenant appelée, sur quatre vingt deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot C contigu au lot B à son côté vers la rue Jackson.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme les Nos 2110 12 rue Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers au plus comptant la portion de crédit, s'il y en a, en 1 et 2 ans représentée par des billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans portant 7 0[0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, garantie dans leur paiement par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés pardevant J. L. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs de sus assumer toutes les taxes pour 1906 et aussi de payer pour tous les certificats incidentaux à la vente et l'exécuteur de collecter et retenir tous les loyers des propriétés vendues jusqu'à la date du passage des actes de vente par devant notaire. Un dépôt de 10 0[0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

Andrew H. Wilson, avocat.
10 fév—10 11 18 25—mars 4 11 13

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY EVE MORGAN.

No 77 237—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Hon. la Cour Civile de District Division D, paroisse d'Orléans ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 16 janvier 1906 et me [illegible] selon a moi adressée je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mars 1906 à midi les propriétés foncières ci après

Une certaine portion de terre ensemble avec tous et singuliers, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, le dessus attaches et appartenant, située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 197, borné par les rues Prytanée, Quatrième, Coliseo et Washington. Ladite portion de terre est désigné par la lettre A, sur un devis dressé par P. Pilié, daté le 18 août 1890 d'après lequel devis d'arpentage ladite portion de terre est composée du tout des lots originale désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17 et 18 et la moitié du lot No 14, d'après deux d'arpentage dressés par C. A. Hedin, voyer, en date le 18 mars 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville et en date le 27 décembre 1844 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, comme plan No 59, laquelle dite portion de terre commence à une distance de soixante dix sept [77] pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes de l'encoignure de l'avenue Washington et mesure cent quatre vingt [180] pieds trois [3] pouces et sept [7] lignes de face à la rue Prytanée et une profondeur en façade à la rue Quatrième de deux cent quatorze [214] pieds onze [11] pouces et deux [2] lignes, et une première profondeur sur autre ligne de deux de cent vingt cinq [125] pieds six [6] pouces et quatre [4] lignes, de la largeur sur la ligne du fond de cent soixante sept 77 pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes sur une ligne courant vers l'avenue Washington, de la une deuxième profondeur et de façade à l'avenue Washington de quatre vingt neuf [89] pieds quatre [4] pouces et deux [2] lignes, et une largeur sur la ligne du fond de cent cinquante sept [257] pieds sept [7] pouces et quatre [4] lignes.

Les améliorations comprenant la résidence en brique à deux étages, formant l'encoignure sud est des rues Quatrième et Prytanée, et une rue derrière en briques à deux étages contenant 7 chambres, sur un lot s'ouvrant sur la rue Washington.

L'encanteur est requis d'offrir en vente premièrement les propriétés foncières par lots, comme il est démontré par le plan d'arpentage fait par D. M. Brown, ingénieur civil et député voyer de ville de la date du 9 janvier 1906 et de faire une adjudication lot par lot; après l'encanteur en vente les propriétés foncières susdécrites et en bloc, et si le montant offert pour la propriété pour le tout excédant le total des adjudications des lots séparés, alors toutes les adjudications des lots seront comme elle n'avaient pas été faites et toutes les propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur en bloc, qui devra immédiatement déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur, mais si le total de l'adjudication en lots excède le total de l'adjudication en bloc ou en totalité alors l'acquéreur de chaque lot devra déposer avec l'encanteur, 10 pour cent du prix d'achat et l'adjudication en lots sera final et obligatoire.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1906. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Soniat, notaire.

J. L. ONORATO.
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 313 rue Baronne.

MM Clegg & Quintero Avocats
27 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX LOTS SUR L'AVENUE TULANE

ILET DES RUES RENDON, LOPEZ ET GRAVIER.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 1er MARS 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 76,575 dans l'affaire intitulée succession de M. A. Finnegan, ledit ordre daté et signé le 25 janvier 1906, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 1er mars 1906, les propriétés ci après décrites:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31' 3" 4'" de face à l'avenue Tulane (autrefois rue Commune) sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot est désigné par le No 23 et mesurant 31' 3" 4'" de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Wm F. Bewer, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1906; 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 4 11 18 25—mars 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Glancey, veuve de Martin Murray,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,093— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Glancey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

15 fév—15 19 24

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 janvier 1906 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Willibald et de Mme William Berthold, Jr. No 68,241 du dossier de ladite Cour, la propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Banks, Waite, Dupré et Palmyre, mesurant en m. a. 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, daté le jour de la vente publique, payable respectivement à un et deux ans avec 8 0[0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Bas, Rouen, notaires, aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlan, avocat.
20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE "HOME" SIMPLE.

1717, avenue Lafayette.

Près des chars, Ecoles, Eglises et Marchés.

Succession de Mary W. Emboulan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et daté et signé le 26 janvier 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Nord Dorbigny et Nord Roman, désigné comme lot A sur le devis fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. H. Purcell à John M. Emboulas, daté le 16 juin 1902, passé pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire; d'après lequel arpentage ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente [130') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple, bien construit, retiré de la banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galletie sur l'devant, cour sur le côté et entrée pour voitures, avec grand hangar dans le fond et emplacement pour véhicules et animaux.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, garantie par lien de vendeur et hypothèque, portant 8 0[0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur; 10 0[0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 8

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS DE CHOIX POUR BATIR A ALGER,

Rue Belleville, entre la rue Homer et l'avenue Slidell.

Mme Mary Laws, femme de Parker Taylor, vs Mme Sarah Franklin, femme de Nat. Williams.

No 77,383—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 17 janvier 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, sur l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 6, dans l'Ilet No 147, borné par les rues Homer, Jackson (maintenant avenue Slidell), les rues Belleville et Valette, lequel lot mesure trente deux pieds de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 7, de l'Ilet No 147, lequel est borné par les rues Belleville, Valette, Homer et Jackson (maintenant avenue Slidell), lequel dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian E. Habans, notaire.

28 jan—fév 4 11 18 25—mars 1

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage simple, 1549 rue Dorgenois, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Joli cottage, à Mandeville, La.

David M. McCan et als vs Isaac N. McCan et al, No 649, 26me Cour Judiciaire de District paroisse de St. Tammany.

PAR DANZIGER & TESSIER, O. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er MARS 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1906, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet No 1355, borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Laharpe et Rosselin, désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Chas G. Del Isle, ingénieur civil, daté le 5 novembre 1902, et annexé à un acte passé pardevant P. J. Alaix, notaire, le 4 février 1903, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond, sur 89 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1649 rue Dorgenois et comprennent un joli cottage simple, allée pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, etc.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le village de Mandeville, La., paroisse de St Tammany, dans cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Lake, Girod, Caborne et Lafayette; ladite portion de terre mesure 150 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 50 pieds, devant être prise à 100 pieds de l'encoignure des rues Girod et Claiborne; ledit lot est désigné par le No 20 d'après un plan par Giroux, daté le 24 février 1849, déposé en l'étude de Achille Chapelle, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, La.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance garantie par billets du lieu de vendeur de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, les acquéreurs devant payer pour tous les frais de transfert, les taxes de 1906 et les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10[00 au moment de l'adjudication les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. J. Formento, Geo. S. Dodds, avocats.
28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Tremé.

Succession de Frank Pietro.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 833 rue Commune—MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Annonciation (autrefois Jersey), Laurel et Delachaise, situé à une distance d'environ [illegible] pieds 4 pouces et 4 lignes de l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Annonciation, et mesure, en mesure américaine, 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de facel à l'avenue Louisiana sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, désigné par le numéro huit sur le plan original dudit ilet, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 27 janvier 1819 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire, comme plan No 13.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette avec un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, office, galerie sur le devant, etc; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. la maison est bien placée et le tout en bon état. La banquette est à sou sont pavées en Schillinger.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 12 13

Succession de Wm E. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 72,218 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Bertrand Dour, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. J. Waguespack, avocat. 9 fév—9 15 18

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Mme Wm E. Clark.

La Résidence Double à Deux Etages Désirable et Bien Située,

1430-32 rue Constance.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 1223-25 rue Coliseo.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225, 227, 229 rue Baronne,

Mercredi, le 21 février, à midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, Bureau 712 rue Commune.

Meyer Eiseman, Encanteur.

Sous et en vertu d'un ordre rendu par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Lodoiska Schneider, femme de William E. Clark, No 176,292 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et lequel ordre est daté le 19 octobre 1905, et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières des Encanteurs, 225, 227, 229 rue Baronne, MERCREDI, le 21 février 1906, à midi, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Toulouse (autrefois Nouveau Bassin) et Robin, désignés par les numéros douze et treize, sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 4 décembre 1850, et déposé comme plan No 44, en l'étude de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan dressé par Pillié et Deponilly, architectes, daté le 14 jour de mai 1866 et déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero, Jr., un notaire en cette ville, comme plan No 12, d'après lequel dit plan lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (28) vingt huit pieds neuf pouces plus ou moins de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur cette propriété consistent en une (1) résidence double à deux étages connue par les numéros municipaux 1430-1432 rue Constance.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 189, borné par la rue Coliseo, aussi connue comme Camp, et les rues Prytanée, Erato et Thalie, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Coliseo, aussi connue comme rue du Camp, vingt huit pieds plus ou moins de largeur dans le fond sur cent vingt pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot D et parallèles à la rue Erato et cent trente pieds (plus ou moins) de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et parallèles à la rue Thalie. Ladite portion de terre est désignée par la lettre Y sur un certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, voyer, daté le 13me jour de mai 1903, annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 22me jour de juin 1902, et est composée du tout du lot désigné par la lettre G, et une portion du lot désigné par la lettre E, comme il est désigné sur un plan fait par L. W. Brown, voyer, daté le 10 janvier 1890 et annexé à un acte passé pardevant J. J. Wenlfe, notaire, le 15 avril 1890.

Les améliorations sur cette propriété consistent en un cottage double, connu par les numéros municipaux 1223-1